

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	12
- absents	0

Date de convocation :

**30 juin 2023**

Date d'affichage :

**30 juin 2023**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230705-050\_2023-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 05 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 05 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absente** : Caroline DANGEL

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°050/2023 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS – ETE 2023**

**Le Maire explique :**

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes poursuit l'organisation de marchés des producteurs dans le département, comme chaque année. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu à Pont du Fossé, les mardis du 11 juillet au 29 août, de 16h à 21h. Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays, été 2023, organisés les mardis du 11 juillet au 29 août, de 16h à 21h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 JUIL. 2023



**Convention de partenariat**  
**Organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »**  
**Été 2023 à Pont du Fossé**

Entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président, Eric LIONS  
et la Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire, Rodolphe PAPET

Il a été convenu ce qui suit :

**Objet :** Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental.

**Ils auraient lieu les mardis du 11 juillet au 29 août 2022, de 16h à 21h**

**La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :**

- Avant les marchés :
  - ✓ Informer, inscrire et sélectionner des producteurs agricoles selon les critères énoncés par la charte nationale
  - ✓ Mettre en place un plan des marchés selon la configuration des lieux
  - ✓ Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux)
  - ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés
- Le jour des marchés :
  - ✓ Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées
  - ✓ Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès

**La Mairie de Pont du Fossé s'engage à :**

- ✓ Accorder la gratuité aux exposants
- Avant les marchés :
  - ✓ Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement des marchés
  - ✓ Prendre les mesures nécessaires afin que les emplacements soient libres lors de l'installation des exposants
  - ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés
- Le jour des marchés :
  - ✓ Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants
  - ✓ S'assurer que la place soit libre lors de l'installation des exposants
  - ✓ Mettre à disposition des tables et des bancs pour que les visiteurs puissent prendre la collation dans le cadre des marchés
  - ✓ Mettre à disposition des poubelles/containers auprès de l'espace restauration
  - ✓ Mettre à disposition à minima 2 barrières Vauban
  - ✓ Prendre en charge une animation sur une partie des marchés organisés

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Rodolphe PAPET

Le Président de la Chambre d'Agriculture



Eric LIONS